AVIS DE VALEUR

Évaluez votre bien

Outil

Propriétaire

Vous êtes propriétaire foncier et vous souhaitez connaitre la valeur de votre propriété ?

L'avis de valeur que nous pouvons réaliser vous permet de disposer d'une évaluation fiable quelques soit la décision que vous prendrez par la suite (succession, donation, vente,...).

« J'ai fait appel aux conseillers de la Safer Occitanie pour effectuer une évaluation de mes biens dans le cadre d'une succession. Ils m'ont rendu un avis de valeur rapidement qui a servi de base pour la suite, les démarches administratives ont été facilitées, je suis très content ! »

Jean-Claude MOLINES

Éleveur,
Pont-de- Montvert-Sud-Mont-Lozère (48)

Notre prestation

L'avis de valeur, possible pour des biens bâtis ou non bâtis, impliquera une visite de terrain et fera l'objet d'un rapport détaillé et chiffré, accompagné de documents cartographiques permettant la localisation de la propriété et de ses environs.

1. **Vous sollicitez la Safer** pour un avis de valeur

2. **La Safer vous adresse un devis**

3. **Vous acceptez le devis**

4. La Safer Occitanie **réalise et rend le rapport d'évaluation** dans un délai de 2 mois environ

LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

- **Efficacité** : réaliser un avis de valeur qui sera rendu dans un délai de 2 mois environ.
- **Efficience** : assurer la bonne prestation au bon coût.
- **Sens** : cohérence avec les autres marchés fonciers (agricoles, forestiers, environnementaux).
- **Savoir-faire** : notre longue expérience dans la réalisation des avis de valeur est reconnue par nos partenaires (notaires, chambres d'agriculture, collectivités, ...)

NOS ENGAGEMENTS

La Safer Occitanie réalise pour votre compte un avis de valeur de votre bien. L'évaluation, c'est le premier métier de la Safer.

L'évaluation, c'est le 1er métier de la Safer.

- **Un savoir-faire lié à son expérience et à une forte présence sur le marché rural** :
  plus de 2 500 dossiers signés chaque année, pour 20 000 hectares à l'échelle de la Région Occitanie.
- **Des équipes dédiées de conseillers fonciers**, et l'appui du service juridique.
- **Des outils opérationnels** :
  - une base de données des marchés fonciers ruraux constituée par les DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) transmises par les notaires,
  - l'accès aux données DVF (Demande de Valeurs Foncières),
  - la connaissance à dire d'expert des marchés locaux relevant de votre périmètre d'action.

Photos : © Karim Brusseleers - Safer Occitanie - Création : SOLAR

Retrouvez le contact de votre département sur
safer-occitanie.com

safer Occitanie
La terre, votre projet notre passion